



**Avenant n°1 à la PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE ET DE
CONSTITUTION DE SERVITUDES Signée en date du 25/09/2024**

ENTRE :

➤ **D'UNE PART :**

EDF Renouvelables France, société par actions simplifiée au capital de 400.500.000 Euros, dont le siège social est situé au 43 Boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 434 689 915, représentée par Sofiane BOUKEBBOUS, Responsable de Zone Sud-Est & Outre-Mer, dûment habilité,

Ci-après désignée comme le « BENEFICIAIRE » ou « PRENEUR »

➤ **ET, D'AUTRE PART :**

Agissant en qualité de propriétaire :

La commune de SEPTEMES-LES-VALLONS, sise Hôtel de Ville, Place Pierre-Didier Tramoni – 13240 SEPTEMES-LES-VALLONS, représentée par son Maire, Monsieur André MOLINO, dûment habilité aux présentes en vertu des pouvoirs conférés par le Conseil Municipal de Septèmes les Vallons à l'issue d'une délibération du 03/07/2025 dont une copie figure en annexe

Le propriétaire étant ci-après désignés ensemble comme le « PROMETTANT » ou « PROPRIÉTAIRE ».

Le **PROMETTANT**, l'**EXPLOITANT** et le **BENEFICIAIRE** sont ci-après désignés ensemble les « PARTIES » et individuellement une « PARTIE ».

Vu pour être annexé à la délibération N° 05-07-2025
Séance du Conseil Municipal du : 3 juillet 2025

Le Maire



Paraphes :

Propriétaires dit « le Promettant »	EDF Renouvelables France dit « le Bénéficiaire »



ARTICLE 1 :

L'article 1 de la promesse de bail emphytéotique et/ou de constitution de servitudes pour le projet de centrale photovoltaïque au sol sur divers terrains situés sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) sur la commune de SEPTEMES-LES-VALLONS signée par les parties en date du 25/09/2024 et portant sur les parcelles désignées ci-dessous :

Commune	Code Postal	Lieudit	Section	N°	Surf (en m²)
SEPTEMES LES VALLONS	13240	LA MONTAGNE	A	2097	126 862
SEPTEMES LES VALLONS	13240	LA MONTAGNE	A	2099	111 685

est modifié en ce qu'il ajoute la parcelle suivante :

Commune	Code Postal	Lieudit	Section	N°	Surf (en m²)
SEPTEMES LES VALLONS	13240	LA MONTAGNE	A	2096	100 142

Soit un total cumulé de trois parcelles.

ARTICLE 2 :

L'annexe 2 de ladite promesse de bail est modifiée conformément à l'annexe 1 jointe au présent avenant.

ARTICLE 3 :

Tous les autres articles et annexes demeurent inchangés.

Fait le

à

En 2 exemplaires originaux

Le Promettant

Pour le Bénéficiaire
EDF Renouvelables France
Représentée par
Sofiane BOUKEBBOUS,
Responsable de Zone Sud-Est &
Outre-Mer



Autorisation et pouvoir

Nous soussignés :

Agissant en qualité de propriétaire :

La commune de SEPTEMES LES VALLONS, sise Hôtel de Ville, Place Pierre-Didier Tramoní – 13240 SEPTEMES LES VALLONS, représentée par son Maire, Monsieur André MOLINO, dûment habilité aux présentes en vertu des pouvoirs conférés par le Conseil Municipal de Septèmes les Vallons à l'issue d'une délibération du 4 juillet 2024 dont une copie figure en annexe

Autorisons

EDF Renouvelables France, société par actions simplifiée au capital de 400 500 000 Euros, dont le siège social est situé au 43 Boulevard des Bouvets - CS 90310 - 92741 NANTERRE Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 434.689.915

Et, toute société qui lui soit affiliée en charge du développement de projets de construction de centrales photovoltaïques.

A réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'implantation d'une centrale photovoltaïque et notamment demande de permis de construire, demande d'autorisation de défrichement le cas échéant et réalisation des démarches pour mettre en œuvre les mesures d'accompagnement diverses.

Et toute autre démarche nécessaire à la mise en place d'une centrale photovoltaïque, concernant nos terrains ci-dessous définis :

Commune	Code Postal	Lieudit	Section	N°	Surf (en m²)
SEPTEMES LES VALLONS	13240	LA MONTAGNE	A	2097	126 862
SEPTEMES LES VALLONS	13240	LA MONTAGNE	A	2099	111 685
SEPTEMES LES VALLONS	13240	LA MONTAGNE	A	2096	100 142

Soit au total trois parcelles.

Cette autorisation est valable cinq ans à compter de la date de signature de la promesse de Bail soit jusqu'au 24/09/2029 (sauf prorogation de 2 ans).

Fait le , à.....

Pour valoir ce que de droit.

Signature :



Délibération communale



Vu pour être annexé à la délibération n° 05-07-2025
 Séance du Conseil Municipal du : 3 juillet 2025
 Le Maire

Le Maire



Poste de livraison

COMMUNE DE SEPTÈMES-LES-VALLONS
SECTION A
LA MONTAGNE

REC'D CIVIL RIGHTS

29